

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du 3 juillet 2024**

**Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet à vingt heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-quatre, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

MODIFICATION DU  
REGLEMENT DE  
« MES VOISIN.ES  
SONT DES  
ARTISTES » ET  
PROPOSITION  
D'UNE CHARTE  
D'ACCUEIL POUR  
LES HABITANT.ES  
ET LES LIEUX

#### PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Nathalie BETEMPS, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Liliane GAUDUBOIS, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Sonia ANGEL, Martin DOUXAMI, Delphine PUPIER, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Richard LE PONTOIS, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Mathias GOLDBERG, par Nancy AGUILERA TORRES, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Hélène BERTHOUMIEUX par Vincent DURAND.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Frédérique SARRE.

SECRETAIRE : Sonia ANGEL.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE « MES VOISIN.ES SONT DES ARTISTES » ET PROPOSITION D'UNE CHARTE D'ACCUEIL POUR LES HABITANT.ES ET LES LIEUX**

### LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération D120/22 du 3 octobre 2022 portant création du règlement de « Mon voisin est un artiste »

### CONSIDERANT CE QUI SUIT :

« Mes voisin.es sont des artistes » (MVA) est une manifestation coordonnée par la Direction de l'action culturelle pour favoriser et créer des rencontres singulières entre habitant.es et artistes professionnels du territoire Lilasien. La manifestation est régie par un règlement qu'il convient de faire évoluer.

La modification proposée est une scission du règlement en deux. Elle permettra de formaliser clairement les modalités de participation des différentes parties prenantes et leurs obligations à travers une charte d'accueil à destination des habitant.es et des lieux et un règlement de participation à destination des artistes.

**VU** le budget communal,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

**VU** le projet de règlement de participation et la charte d'accueil ci-annexés,

### APRES EN AVOIR DELIBERE :

**ARTICLE 1 :** Abroge la délibération D120/22 du 3 octobre 2022 portant création du règlement de « Mon voisin est un artiste »

**ARTICLE 2 :** Approuve le règlement de participation et la charte d'accueil de « Mes Voisin.es sont des artistes » tels qu'annexés.

**ARTICLE 3 :** Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

Délibération votée par 30 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention

Reception par le préfet : 15/07/2024

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



La secrétaire de Séance

Sonia ANGEL

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).